

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.151

L'An deux Mille Sept, le 12 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 décembre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 décembre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. BUJARD représenté par M. COASSIN
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
Mme TURPIN représentée par Mme MOINET

ABSENTS -EXCUSES : M. FAVRE, Mme ISENDICK, M. RAYMOND,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 30

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SUBVENTION CLASSES DE NEIGE

RAPPORTEUR : Mme LECOMTE

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle pour 2 classes de neige organisées par les écoles élémentaires Maine-Geoffroy et Louis Bouchet.

Le nombre d'enfants pour le séjour qui aura lieu en Janvier 2008 est de :

* 54 pour l'Ecole Maine-Geoffroy

* 54 pour l'Ecole Louis Bouchet

soit au total 108 *Enfants*.

Il est proposé d'accorder une subvention de :

* 12,00 € par jour X 10 jours pour les écoles Louis Bouchet et Maine-Geoffroy élémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oüi l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer une subvention exceptionnelle pour la réalisation de 2 Classes de neige soit :

* 54 Enfants X 120 = 6 480 € pour l'Ecole Maine Geoffroy

* 54 Enfants X 120 = 6 480 € pour l'Ecole Louis Bouchet

=====

TOTAL 12 960 €

- De verser la subvention de :

* 6 480 € à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole élémentaire Maine Geoffroy

* 6 480 € à la Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire Louis Bouchet.

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20 du Budget de l'exercice 2007.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 décembre 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT